



SNES Co-psy et DCIO

Info Rapide n°2

Octobre 2010

Rien n'est joué !



La rentrée a dévoilé l'écart entre le discours rassurant du Ministre et la réalité. Partout des postes non pourvus par des titulaires, un nombre de contractuels en hausse exponentielle et des menaces de fermetures et de fusions de CIO d'ici la fin de l'année scolaire dans plusieurs départements.

Mais dans le même temps la pression exercée sur les enseignants au travers de l'accompagnement personnalisé, du tutorat et de la mise en oeuvre du PDMF en amène de plus en plus à signifier leur refus d'accepter de remplacer les Co-Psy.

Pourtant le gouvernement ne renonce pas à sa politique éducative dévastatrice.

Le Cabinet du Ministre prépare un texte sur les missions qui doit traduire la version soumise aux organisations syndicales le 25 Juin.

Le DIO prépare un décret sur la procédure de labellisation qui sera soumis au prochain Conseil national pour la formation professionnelle tout au long de la vie en Novembre.

Les mois qui viennent vont être décisifs. Outre qu'elles s'inscrivent dans un contexte de crise sociale aiguë, les « réformes » qui s'enchaînent consacrent une transformation radicale du service public d'Education et d'Orientation. Le nouveau rapport du HCE sur le collège en est une nouvelle illustration !

C'est bien l'avenir du service public qui est en jeu au travers des réductions drastiques de moyens, des labellisations qui vont permettre au privé de faire son entrée avec la bénédiction des autorités administratives, de la déréglementation des horaires et des programmes qui sous, couvert d'adaptation au public, installe de fait une Ecole au rabais pour les enfants de milieu populaire.

Mais tout ceci est de moins en moins accepté dans la population. Le SNES considère qu'il est nécessaire de combattre ces évolutions néfastes en proposant une action nationale la plus unitaire possible dans le secteur de l'Education.

Pour sa part le secrétariat de catégorie consulte la profession sur les suites à donner à l'action pour la défense de notre métier et de nos CIO.

Dans le cadre de l'intersyndicale qui s'est réunie le 30 septembre, une lettre ouverte au Ministre sur la casse du réseau orchestré par les Rectorats va être diffusée. Elle pourra servir de base pour des interpellations des Préfets et des Recteurs dans les départements, en lien avec les élus, les parents et les collègues enseignants.

Compte rendu de l'audience avec le DIO du 28/09/2010

Une délégation du secrétariat de catégorie (M.-A. Monnier, E. Pichot, C. Remermier) accompagnée de R. Hubert, co-secrétaire général, a été reçue le 28 septembre par J.-R. Pitte, DIO, et par A. Roussel et F. Hiller.

La lettre de mission adressée par le premier ministre au nouveau Délégué à l'Information et à l'Orientation a d'abord été l'occasion d'interroger le DIO sur la place qu'il accordait à l'orientation dans le cadre scolaire par rapport à l'orientation des adultes. En effet, dans plusieurs interviews, celui-ci insistait sur la nécessité « d'ancrer le système d'information et d'orientation sur le conseil personnalisé et efficace aux jeunes et aux moins jeunes de façon à être davantage en adéquation avec l'offre d'emplois ».

Ses réponses ont confirmé une conception de l'orientation étroitement liée aux débouchés professionnels et aux besoins des entreprises.

Le Délégué a souligné l'importance d'un « lien plus fort avec les métiers et l'insertion professionnelle », la nécessité, selon lui, d'impliquer les enseignants au travers de leur discipline, de faire intervenir beaucoup plus les milieux professionnels car la semaine de stage serait bien insuffisante pour que les élèves connaissent les métiers. Il a également précisé qu'au-delà de la préparation à un diplôme et du souci d'élévation du niveau de qualification, il fallait se préoccuper de l'insertion professionnelle offerte par le diplôme. Déplorant que, dans son université, le taux

d'échec atteigne 72% en première année, il a insisté sur le besoin de « conseils qui permettent vraiment aux personnes d'aller là où elles peuvent réussir ».

Nous avons développé en quoi la spécificité de la période de l'adolescence, plus encore que les autres âges de la vie, plaide contre une démarche de pronostic, rabattant le possible sur le probable, réduisant les jeunes à ce qu'ils montraient d'eux-mêmes dans l'ici et maintenant, sans espace pour une évolution ultérieure. Le DIO a alors convenu de l'importance de maintenir une « exigence pour tous de savoirs disciplinaires, mais pas seulement ». Il a alors présenté le livret de compétences tout au long de la vie de M. Hirsch comme un moyen de faire valoir des compétences autres que scolaires. Nous avons expliqué en quoi la validation de compétences acquises en dehors de l'Ecole pouvait au contraire renforcer la différenciation sociale et la discrimination.

La procédure de labellisation est en cours.

« La labellisation ne devrait concerner que des lieux uniques regroupant toutes les compétences disponibles appartenant à des services publics mais aussi des associations. Il s'agit de structurer les coopérations et ne pas compter seulement sur les bonnes ententes. Il faut donner envie d'aller plus loin. »

Un décret est en préparation et devrait être présenté au Conseil National de la Formation

Professionnelle tout au Long de la Vie en Novembre. Ce décret devrait prévoir de labelliser tout organisme ou groupe d'organismes susceptible d'assurer gratuitement un accueil physique de tout public selon des horaires d'ouverture ayant une certaine amplitude. Des associations pourront être labellisées en plus des services publics. La labellisation est bien prévue site par site et la demande devrait émaner du terrain. En l'occurrence, il est clair que, pour nos services, ce sont les Recteurs qui en décideront et signeront les conventions avec les Régions et les autres organismes qui entreront dans la structure labellisée.

Le décret devrait fixer les grandes lignes mais c'est dans les Comités Consultatifs Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle que sera discuté le choix des lieux uniques. Il ne semble pas prévu que les personnels aient voix au chapitre !

En effet, pour le DIO, la labellisation va de pair avec « le regroupement sous le même toit ou dans un espace géographique restreint des différentes structures labellisées et faisant partie du SPOTLV ». Le modèle de la Cité des Métiers nous a une nouvelle fois été présenté comme le nec plus ultra de l'accueil du public ! La mutualisation des compétences pour accueillir tous types de publics a été réaffirmée ainsi que la coordination plus encadrée entre les structures afin qu'elles ne reposent pas seulement sur la bonne entente.

La labellisation serait accordée pour trois ans par le Préfet et soumise à une évaluation périodique.

L'évaluation devrait se faire par consultation des usagers. Mais les conseillers du DIO ont reconnu que cette modalité présentait des inconvénients s'agissant d'un public jeune qui ne différencie pas nécessairement les marges de manœuvres possibles par rapport à leur situation.

Nous avons fait valoir que les CIO n'étaient pas des structures d'accueil comme les autres. Elles sont également un outil de formation, de médiation, d'appui pour les établissements et les parents. Leur activité ne peut donc être évaluée simplement par le public reçu. Les critères d'évaluation ne sont apparemment pas encore élaborés par le Délégué.

Nous avons démontré en nous appuyant sur l'expérimentation Hirsch à Rouen¹ (partenariat avec la Mission Locale) comment l'activité du CIO risquait d'être totalement phagocytée par l'accueil du public adulte alors que celui-ci ne représente que 3% à moins de 10% selon les CIO ! Nos interlocuteurs en ont conclu que le texte de cadrage national devrait être précis.

Toutefois le DIO a tenu à affirmer que l'existence des Co-Psy et des CIO n'était pas menacée. Ses conseillers ont précisé que l'hypothèse des GIP, envisagée un temps, avait été abandonnée car ceci créerait trop de problèmes.

Le service dématérialisé

Il y a actuellement une vingtaine de « numéros uniques » sur l'orientation ! Le SDM serait le numéro unique des numéros uniques, qui renverrait sur les autres services en fonction de la localisation géographique. La délégation ne semble pas envisager d'utiliser les plateformes téléphoniques de l'ONISEP pour la réponse aux questions concernant les adultes. « On ne va pas vampiriser les lieux uniques pour le SDM. » Ce qui en creux montre bien que l'accueil dans ces lieux uniques relèverait malgré tout de la polyvalence des fonctions !

Quels bénéfices nos services peuvent ils attendre d'une procédure de labellisation ?

¹Officiellement les Missions Locales sont en charge des décrocheurs mais dans les faits nos collègues dans les CIO reçoivent la plupart des jeunes. Il ne reste ainsi plus aucune plage de rendez-vous possible pour les autres publics !

Manifestement le MEN considère que tous les CIO, ou plutôt ceux qui resteront (!), devront faire partie du SPOTLV. Ils en retireront un label censé leur amener plus de public.

Mais les expériences de regroupement des CIO « sous d'autres toits » ont plutôt montré une désaffection des jeunes pour ce type de structures polyvalentes ! En revanche, la demande du public adulte ne pourra qu'augmenter. Or le MEN a bien

pris soin de rappeler dans les discussions au GT que tout ceci se ferait sans moyens supplémentaires !

De plus le MEN profite abusivement de la désaffection des Conseils Généraux pour brader la moitié du potentiel du réseau. N'est-ce pas pour faciliter la labellisation de sites plus importants ?

Des conseillers au téléphone ou auxiliaires du Pôle Emploi et des Régions, est-ce cela que nous voulons pour nos services ?

Compte rendu audience ONISEP du 16/09/2010

Ont participé à cette rencontre : M. Charvet, Directeur de l'ONISEP, M. Daubignard, responsable de la mise en place de la plateforme ONISEP, et M. Taupin, Pour le SNES-FSU : Evelyne Pichot, Florence Villiers, Catherine Remermier et M. Agnès Monnier.

Nous avons souhaité rencontrer les responsables de l'ONISEP pour faire le point sur la mise en place de la plateforme, son fonctionnement, les missions et conditions de travail des personnels qui y sont affectés, évoquer les projets de rapprochements éventuels avec d'autres opérateurs et les partenariats avec le privé déjà à l'œuvre dans les publications.

M. Charvet a beaucoup insisté sur la nécessité de renforcer les implantations et le rayonnement de la plateforme de l'ONISEP afin d'asseoir le service public vis-à-vis des plateformes qui existent hors de l'Education nationale. La mission du Service dématérialisé (SDM) est d'assurer une information pour tout public, mais la cible prioritaire de l'ONISEP doit rester les lycéens et les étudiants. Pour M. Charvet, nous n'avons pas les moyens humains pour répondre à des demandes particulières du public adulte. Pour ce faire, il faudrait d'autres personnels. Dans cette hypothèse, il faudrait des financements particuliers que nous n'avons pas ...

Les personnels travaillant sur les plateformes sont des co-psy, des documentalistes, ainsi que des contractuels, minimum bac + 3 (profil sciences humaines ou info-com). Répondre par téléphone, « chatter » ou répondre aux mails nécessite une formation et des compétences particulières.

Le cahier des charges et les protocoles de réponse sont clairs : il s'agit bien de répondre à des demandes d'information précises ; ce n'est pas du conseil en ligne.

Actuellement il y a quarante Equivalents Temps Plein répartis sur les six plateformes : tous les recrutements ne sont pas terminés. Le CIO Médiacom, dont les personnels ne font pas partie des quarante ETP, va bénéficier des moyens techniques des plateformes. Actuellement, onze co-psy exerçant sur les plateformes sont titulaires, les autres personnels sont des contractuels. L'horaire est celui des co-psy exerçant en DRONISEP et SAIO, soit 35h hebdomadaires.

M. Charvet reconnaît que sur la plate-forme le travail du co-psy est amputé d'une de ses dimensions essentielles, mais cela est lié au cahier des charges : il ne s'agit pas d'un CIO numérique. Il semble important de « modéliser le service par une méthodologie exemplaire, norme pour le service public ».

M. Daubignard avance la nécessité d'un travail en équipe pour éviter le copié/collé dans les réponses aux mails et améliorer la qualité des réponses. Chaque « équipe » bénéficie d'une réunion d'une demi-journée/quinzaine pour ce faire.

A propos des projets de rapprochement/ fusion de différents services parfois évoqués, pour nos interlocuteurs, la position du nouveau DIO serait plutôt une « coordination intelligente », et non pas une fusion : il s'agirait de coordonner des plateformes spécialisées, non de les faire fusionner.

Même si nous avons obtenu quelques éclaircissements, en particulier concernant l'engagement du respect du volontariat pour nos collègues et sur les conditions de travail des personnels, des inquiétudes demeurent : quelle place pour les plateformes ONISEP dans le Service Dématérialisé ? Quelles seront réellement les marges de manœuvre du MEN pour maintenir la priorité du travail de l'ONISEP en direction des élèves et des étudiants ? Quel statut à moyen terme pour les personnels EN ? Quelles garanties auraient ils de pouvoir « revenir sur le terrain ordinaire » s'ils étaient mis à disposition du SDM dans un GIP ?

Consultation sur l'évolution des missions : donnez votre avis !

Le texte sur les missions a évolué entre la première version et celle transmise par le MEN (voir le détail en consultant "cartes sur tables" : <http://www.snes.edu/Cartes-sur-table-Quelles.html>).

Le cabinet du Ministre s'est engagé à s'appuyer sur cette version pour produire un texte réglementaire. Le SNES n'est pas favorable à la réécriture du décret dans le contexte actuel. De plus, l'ajout de missions supplémentaires sur la participation au service dématérialisé et au service unique risque de d'introduire des dérives importantes selon les régions sur l'exercice de notre métier. Le SNES vous appelle à donner votre avis sur l'état du texte et sur les actions à conduire.

Nous invitons l'ensemble des copsy et DCIO à participer à cette consultation.

Soit avec la version papier ci jointe et nous la retourner au SNES/Copsy, 46, avenue d'Ivry 75013 Paris

Soit en ligne, sur le site du SNES, accès réservé aux syndiqués qui peuvent éventuellement nous transmettre leurs commentaires par mail : cio@snes.edu.

<http://www.snes.edu/private/Consultation-des-conseillers-d.html>

